

# Table des matières

Sommaire	5
<b>Le tribunal de l'application des peines : lignes de force de la réforme et examen de la nouvelle juridiction</b>	7
<i>Maité DE RUE</i>	
Introduction	9
<b>PREMIÈRE PARTIE. LES GRANDS AXES DE LA RÉFORME</b>	10
Chapitre 1. La définition légale des modalités d'exécution de la peine	10
Chapitre 2. Une répartition de compétences entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire	12
Chapitre 3. Un régime distinct selon la gravité de la peine	13
Chapitre 4. La place de la victime	14
Section 1. La définition de la notion de victime	14
Section 2. Démarche de la victime	15
Section 3. La place de la victime dans l'exécution de la peine	16
§ 1. Informations	16
§ 2. Audition	17
<b>DEUXIÈME PARTIE. UNE NOUVELLE JURIDICTION : LE TRIBUNAL DE L'APPLICATION DES PEINES</b>	17
Chapitre 1. L'organisation des tribunaux de l'application des peines	18
Section 1. Une section du tribunal de première instance	18
Section 2. Une compétence territoriale spécifique	18
Chapitre 2. Composition du tribunal de l'application des peines	19
Section 1. Une composition mixte	19

Section 2. La désignation du juge de l'application des peines	21
§ 1. Des juges spécialisés	21
§ 2. Un mandat spécifique, limité dans le temps	22
Section 3. La nomination des assesseurs	22
Section 4. Un ministère public spécialisé près le tribunal de l'application des peines	23
<b>TROISIÈME PARTIE. LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PEINES DE PLUS DE TROIS ANS</b>	24
Chapitre 1. Définitions	25
Section 1. La détention limitée	25
Section 2. La surveillance électronique	26
Section 3. La libération conditionnelle	26
Section 4. La mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise	27
Chapitre 2. Conditions d'octroi	27
Section 1. Conditions de temps	27
§ 1. La détention limitée et la surveillance électronique	27
§ 2. La libération conditionnelle et la mise en liberté provisoire en vue d'éloignement ou de remise	28
Section 2. Absence de contre-indications	29
§ 1. La détention limitée, la surveillance électronique et la libération conditionnelle	29
§ 2. La mise en liberté provisoire en vue d'éloignement ou de remise	30
§ 3. Un plan de réinsertion sociale	31
Chapitre 3. Procédure d'octroi	32
Section 1. Introduction de la demande	32
§ 1. Détention limitée et surveillance électronique	32
§ 2. Libération conditionnelle et mise en liberté provisoire en vue d'éloignement ou de remise	32
Section 2. L'avis du directeur	33
Section 3. Les auteurs de faits de délinquance sexuelle	33
Section 4. L'audience	34
Chapitre 4. La décision du tribunal de l'application des peines	35

Section 1. Une décision d'octroi	35
§ 1. Un droit et non plus une faveur	35
§ 2. L'absence de règle d'unanimité	36
§ 3. Des conditions générales et particulières	36
§ 4. La détermination d'un programme de surveillance électronique ou de détention limitée	37
§ 5. Des congés pénitentiaires	38
Section 2. Une décision de refus	38
Section 3. L'octroi d'une autre modalité d'exécution de la peine	39
Section 4. Le prononcé de la décision en audience publique	40
Chapitre 5. L'exécution de la décision	40
Chapitre 6. Le suivi et le contrôle des décisions du juge et du tribunal de l'application des peines	41
Chapitre 7. La révision, la suspension, la révocation et l'arrestation provisoire	43
Section 1. La révocation	43
§ 1. Hypothèses de révocation	43
§ 2. Les effets de la révocation	44
Section 2. La suspension	45
Section 3. La révision	45
Section 4. La procédure	45
Section 5. L'arrestation provisoire	46
Chapitre 8. Recours	46
Chapitre 9. La durée des modalités d'exécution de la peine et la libération définitive	47
Section 1. La détention limitée et la surveillance électronique	47
Section 2. La libération conditionnelle et la mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise	47
Conclusion	48

<b>De la prison à la réinsertion, en passant par le tribunal de l'application des peines</b>	49
<i>Magali CLAVIE</i>	
Introduction	51
Chapitre 1. Les tribunaux de l'application des peines : compétence et organisation	52
Chapitre 2. Les mesures rentrant dans la compétence des tribunaux de l'application des peines	53
Section 1. L'admissibilité à ces mesures en termes de temps	55
Section 2. Les conditions de fond à respecter pour l'obtention d'une mesure	58
Chapitre 3. La procédure	59
Section 1. L'introduction de la procédure	59
Section 2. L'audience	62
§ 1. La fixation de l'audience	62
§ 2. Le déroulement de l'audience	63
§ 3. Le huis-clos	64
§ 4. Les remises	64
Section 3. La décision du tribunal de l'application des peines	65
§ 1. Généralités	65
§ 2. L'octroi d'une mesure	67
§ 3. L'octroi d'une mesure intermédiaire et provisoire	68
§ 4. La décision de non-octroi d'une modalité d'exécution de la peine	69
§ 5. La rétractation de la décision d'octroi	71
§ 6. La communication de la décision	72
Section 4. Les voies de recours	72
Chapitre 4. Le suivi et le contrôle de la mesure	75
Section 1. Généralités	75
Section 2. La guidance sans difficulté et la libération définitive	76
Section 3. La guidance avec heurts : la révocation, la suspension et la révision	77

Section 4. L'arrestation provisoire	79
Section 5. Les modifications de conditions assortissant une mesure	79
Chapitre 5. Les victimes	80
Section 1. Le nouveau régime	80
Section 2. Les dispositions transitoires	81
<b>Le point de vue d'un magistrat du ministère public près le tribunal de l'application des peines après 18 mois de pratique</b>	<b>85</b>
<i>Sabine VAN DER ELST</i>	
Introduction	87
Chapitre 1. Les avis dans les procédures d'octroi (d'une modalité d'exécution de la peine)	88
Section 1. Principe	88
Section 2. Le délai	89
Section 3. Un avis pendant ou avant l'audience	89
Section 4. Un avis écrit	90
Chapitre 2. L'audience et l'audition du ministère public	90
Chapitre 3. La communication de la décision et sa notification	91
Chapitre 4. L'exécution de la décision par le ministère public	92
Chapitre 5. Le prononcé de la décision a lieu en audience publique et en présence du ministère public	92
Chapitre 6. Les voies de recours: le pourvoi en cassation du ministère public	93
Section 1. Le principe	93
Section 2. Le délai pour se pourvoir et rédiger son mémoire est court	93
Chapitre 7. Le suivi et le contrôle	94
Section 1. Le contrôle	94

Section 2. La gestion du suivi par le tribunal de l'application des peines et l'interaction avec la gestion du contrôle par le ministère public	95
Section 3. La procédure de révocation, suspension, révisation de la détention limitée, de la surveillance électronique, de la liberté provisoire et de la liberté conditionnelle est initiée par le ministère public	96
Section 4. L'arrestation provisoire	97
§ 1. Le principe	97
§ 2. La procédure	98
§ 3. Quel est le magistrat du ministère public compétent pour ordonner une arrestation provisoire?	98
§ 4. Le ministère public près le tribunal de l'application des peines est un agent de liaison entre le procureur du Roi local et le tribunal de l'application des peines	101
§ 5. La surveillance électronique	102
Conclusion	103
<b>Le tribunal de l'application des peines ou l'incursion du droit dans les murs. le point de vue d'un directeur de prison</b>	105
<i>Vincent SPRONCK</i>	
Introduction	107
Chapitre 1. Axes communs	109
Section 1. Statut externe/statut interne	109
Section 2. Le directeur	111
§ 1. Deux circulaires non complémentaires	112
§ 2. L'«évolution» de la fonction de directeur	113
Section 3. La publicité de la procédure	114
§ 1. La phase préparatoire	114
§ 2. L'audience	115
Chapitre 2. La phase préparatoire	116
Section 1. La constitution du dossier	116
Section 2. La phase administrative: les procédures devant le service des cas individuels	117
§ 1. Le refus du congé pénitentiaire	118
§ 2. Les conséquences du retard dans l'octroi du congé	120

§ 3. L'octroi du congé pénitentiaire	121
§ 4. Une nette amélioration	122
Chapitre 3. L'audience	122
Conclusion	125
<b>L'application de la loi du 17 mai 2006 dans le cadre des modalités d'exécution de la peine</b>	127
<i>Bénédicte VAN BOVEN</i>	
Introduction	129
Chapitre 1. La phase préparatoire	129
Section 1. Le rapport d'information succinct et le rapport d'enquête sociale	130
Section 2. Les dispositions prévues pour les victimes	131
§ 1. Le contact avec les victimes dans le cadre de la loi du 5 mars 1998 relative à la libération conditionnelle	131
§ 2. Le contact avec la victime dans le cadre de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine	132
§ 3. La période transitoire entre les deux systèmes	133
§ 4. Les interventions de la maison de justice dans le cadre des droits reconnus aux victimes par la loi du 17 mai 2006 relative au « statut juridique externe »	136
§ 5. La mise en application concrète des dispositions relatives aux victimes	136
Chapitre 2. La phase d'audience	139
Section 1. L'audience du point de vue de la victime	139
Section 2. L'audience du point de vue de l'auteur	141
Chapitre 3. La phase de suivi et de contrôle	143
Section 1. De nouvelles modalités d'exécution de la peine privative de liberté	143
§ 1. La détention limitée	143
§ 2. La surveillance électronique	145
Section 2. L'article 63 de la loi du 17 mai 2006	148

Section 3. La modification de l'article 20 de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police	149
Conclusion	150
Annexes	151
Déclaration de victime	151
Fiche victime	155
<b>Difficultés et défis pour la défense du condamné devant le tribunal de l'application des peines</b>	<b>159</b>
<i>Thierry MOREA et Clothilde HOFFMANN</i>	
Introduction	161
Chapitre 1. Les difficultés rencontrées dans l'exercice des droits de la défense par rapport aux conditions	164
Section 1. Les conditions relatives à la prise de risque	164
§ 1. L'absence de contre-indications	165
§ 2. Le plan de réinsertion sociale	166
Section 2. Le consentement	169
Chapitre 2. Les difficultés rencontrées par la défense durant la procédure	171
Section 1. La phase préparatoire	171
§ 1. La consultation de l'avocat par le détenu	171
§ 2. L'audition par le directeur, la comparution devant la conférence du personnel et les avis portés à la connaissance du condamné	174
§ 3. L'absence de la défense dans les procédures relatives aux permissions de sortie et aux congés pénitentiaires	176
§ 4. Le manque de moyens nécessaires à l'exercice d'une défense effective	178
Section 2. Au stade de la comparution devant le tribunal de l'application des peines	179
§ 1. L'absence de sanction en cas de non-respect du délai de fixation à l'audience	179
§ 2. Le délai de consultation du dossier avant l'audience	181
§ 3. La convocation à l'audience	183
§ 4. Les débats à l'audience	184
§ 5. Le prononcé	185



Section 3. L'exécution de la décision, les voies de recours, le contrôle et le suivi	186
§ 1. La mise en œuvre des décisions de refus	186
§ 2. Les voies de recours	187
§ 3. L'arrestation provisoire	189
En guise de conclusion, quelle place pour l'avocat?	190
<b>Le statut juridique externe des condamnés à des peines privatives de liberté de trois ans ou moins</b>	197
<i>Marie-Aude BEERNAERT</i>	
Introduction	199
Chapitre 1. La notion de peines privatives de liberté dont la partie à exécuter s'élève (ou non) à plus de trois ans et la manière de la calculer	200
Chapitre 2. Les modalités légalement encadrées	203
Section 1. La permission de sortie	203
§ 1. Notion	203
§ 2. Conditions	204
§ 3. Procédure d'octroi	205
§ 4. Exécution de la mesure	208
Section 2. Le congé pénitentiaire	209
§ 1. Notion	209
§ 2. Conditions	210
§ 3. Procédure d'octroi	210
§ 4. Exécution de la mesure	213
Section 3. L'interruption de l'exécution de la peine	214
§ 1. Notion	214
§ 2. Conditions	215
§ 3. Procédure d'octroi	215
§ 4. Exécution de la mesure	217
Chapitre 3. Les modalités réglementées par simples circulaires	218
Section 1. La semi-liberté et la semi-détention	219
§ 1. Notions	219
§ 2. Conditions	220
§ 3. Procédure d'octroi	220

§ 4. Exécution de la mesure	221
Section 2. La surveillance électronique	221
§ 1. Notion	221
§ 2. Conditions	222
§ 3. Procédure d'octroi	223
§ 4. Exécution de la mesure	228
Section 3. La libération provisoire	231
§ 1. Notion	231
§ 2. Conditions	231
§ 3. Procédure d'octroi	234
§ 4. Exécution de la mesure	235
Pour conclure	237